

**Sujet :** [INTERNET] Contribution Enquête publique RD11 Voie de la Soule

**De :** Marianne Ducamp <[REDACTED]>

**Date :** 21/09/2023 18:05

**Pour :** pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

**Copie à :** marianne.ducamp <marianne.ducamp@gmail.com>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Totalement opposée à ce projet d'aménagement de la RD 11 "Voie de la Soule », pour les nombreuses raisons argumentées ci dessous.

D'abord y a t il un besoin démontré pour ces deux kilomètres et demi de voie, dite rapide, qui détruirait une voie verte, piétonne et cyclable très appréciée des habitants et emmurerait deux villages ? Cette voie est absurde car détruirait des terres agricole et une zone Natura 2000, alors que la sécurisation de la voie actuelle est parfaitement possible, et même devrait compléter par l'aménagement d'une vraie piste cyclable pour les habitants, tout cela serait utile, largement suffisant et bien moins couteux.

Car les usages de la route évoluent rapidement du fait que nous avons tous conscience des changements indispensables à nos modes de vie pour limiter notre impact. Ce projet est donc totalement décalé, archaïque et pénalise l'avenir en terme de mode de déplacement.. Si certains conducteurs ont actuellement un comportement dangereux, peut on croire qu'ils changeront avec une voie plus rapide ? Certainement pas et au contraire, par contre investir dans des panneaux pour les éduquer, ou des caméras radar pour les sanctionner serait plus pertinent.

Le Conseil départemental à, en outre le devoir de respecter nos lois et orientations nationales, ou régionales, or ce projet enfreint plusieurs textes voulus par nos législateurs pour le bien de tous, citons : Loi ZAN Zéro artificialisation nette, Loi Climat et résilience, Zones Natura 2000, loi LEMA, « 3DS », le Schéma régional des Véloroutes et plan vélo du Département, et le PLUi en cours d'élaboration au Pays-Basque.

Il serait très choquant, révoltant et aussi ce serait nier les efforts demandés à chacun en cette période de transition, que d'engager un tel projet. Il dessert en effet l'intérêt des habitants et détruit totalement leur cadre de vie Cette "Voie de la Soule" ne sert aucunement les intérêts communs des habitants ou visiteur, ni la lutte contre le changement climatique, mais seulement quelques fous du volant, trop stressés et qui n'y gagneront rien...ce sous prétexte de développement économique, sur 2,4 kms , absurde!

Ne parlons pas des arbres arrachés, dont les services sont nombreux : ombrage, abri de biodiversité, faune et insectes, cycle de l'eau , capture de CO2...

Et savez vous que ce chemin (ancienne voie ferrée) est une vraie pharmacie naturelle , abritant des centaines de plantes utiles ? Des mauves (Toux), du lierre terrestre ( Rhumes) des bardanes (dépuratives de la peau), de l'origan (anti infectieux), des noisetiers et sureaux aux vertus millénaires et tant d'autres : allez vous laisser goudronner ces merveilles alors qu'on ne doit plus rien goudronner (ZAN) et décrouter beaucoup de nos erreurs passées ?

Et enfin les villages seraient coupés en deux, on construirait des murs (anti bruit) , on ne pourrait

plus aller voir les voisins, et les écoliers du village respireraient les pots d'échappement, au lieu d'écouter les oiseaux...voilà donc ce projet ?

Je ne puis croire que le Conseil départemental puisse se rendre complice d'une telle absurdité et illégale , en 2023.

Comptant sur votre esprit consciencieux et votre indépendance pour émettre un avis défavorable à ce projet au vu des nombreuses raisons argumentées ,

Avec mes respectueuses salutations

Marianne Ducamp

**Marianne Ducamp**

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]